



Qu'est-ce qu'un projet coopératif ?

C'est un projet porté par les élèves et leur(s) enseignant(s), de la maternelle au CM2, où chacun s'implique à sa mesure tout au long de sa réalisation.

Les prises de décisions, les points d'étapes, les orientations sont menés dans le cadre d'un conseil d'élèves où les rôles sont répartis et tournants.

Un projet coopératif ne peut pas être un projet "clés en main".

Puisqu'il s'agit d'un projet coopératif, ce dossier est à remplir avec vos élèves.

Dossier à renvoyer à ad71@occe.coop

Critères retenus par le Conseil d'Administration Départemental de l'OCCE 71 :

- La participation des élèves à l'élaboration et/ou au suivi du projet doit être bien réelle
- La coopérative doit être à jour de ses cotisations et avoir satisfait aux obligations statutaires (compte rendu d'activités et compte rendu financier).
- Le budget prévisionnel doit être équilibré et précis.
- L'aide accordée par l'OCCE ne saurait couvrir la totalité des frais engagés ; un auto-financement est indispensable.

N° de la coopérative scolaire : École :

Commune : Tel : Mail :

Représenté.e par (*nom du mandataire*) :

Sollicite

☐ une aide pédagogique (accompagnement, animation)

☐ une aide logistique (malle :)

☐ une aide financière (maximum 500 €)

Pour la (les) classe(s) de Nombre d'élèves impliqués :

Intitulé du projet :

Descriptif rapide :

Présentation du projet coopératif par les élèves :

Quand et comment est né votre projet ?

A quelle périodicité faites-vous des conseils d'élèves pour mener à bien votre projet ?

Quelles sont les différentes étapes du projet ?

Qui fait quoi : implication des élèves / implication des adultes ?

Allez-vous montrer ce que vous avez fait ? A qui ? Comment ?

Selon vous, en quoi votre projet est coopératif ?

Les finances :

Le budget doit être équilibré (total dépenses = total recettes)

Charges (dépenses)		Produits (recettes)	
Transports	€	Coopérative scolaire	€
Hébergement et nourriture	€	Participation des familles	€
Intervenants	€	Municipalité	€
Matériel et documents pédagogiques	€	Associations locales	€
Visites	€	Autres (préciser)	€
Autres (préciser)	€	Coup de pouce OCCE 71 (maximum : 500 €)	€
Total	€	Total	€

**Le dossier *Coup de pouce* doit être envoyé à ad71@occe.coop
au plus tard le 12 février 2027**

Les dossiers seront étudiés après cette date.

Si vous avez besoin d'une réponse plus rapide, merci de nous indiquer la date de réponse souhaitée :

Signature l'enseignant
responsable du projet

Signature d'un élève

Signature du mandataire

Si votre projet est validé par l'OCCE, vous vous engagez, à la fin de celui-ci, à nous envoyer un témoignage (texte, photos, compte-rendu, mots d'enfants...).

Cadre réservé à l'OCCE 71				
Date de réception	Aide demandée	Aide proposée par la commission	Aide accordée par le CA OCCE 71	Date du versement